

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 23 (1878)
Heft: (20): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il a été pris pour base des estimations les prix suivants : herbe naturelle (recordon) de 8 à 15 fr.; esparçette de 15 à 30 fr. et les herbes artificielles, telles que trèfle, luzerne, spergule et mélanges divers, de 30 à 50 fr. la pose, suivant leur beauté et leur qualité. Les dommages causés aux pommes de terre, choux, carottes, raves, etc., ont été insignifiants. Les arbres fruitiers et les bois divers n'ont pas souffert.

JAPON. — La *Revue militaire de l'étranger* donne les renseignements suivants sur les institutions militaires que le Japon vient d'adopter et qui sont calquées sur l'organisation des armées européennes.

L'armée de terre du Japon se compose de trois éléments principaux : l'armée active, la réserve de l'armée active et l'armée nationale.

L'armée active comprend :

Infanterie : 2 régiments de la garde à 3 bataillons de 4 compagnies. 14 régiments de ligne à 3 bataillons de 4 compagnies.

Cavalerie : 1 escadron de la garde à 4 pelotons. 2 escadrons de ligne à 4 pelotons.

Artillerie : Un état-major, 1 batterie de campagne et une de montagne de la garde, formant une division. 6 batteries de campagne de ligne formant trois divisions et 6 batteries de montagne formant aussi trois divisions.

Génie : Un état-major, 1 compagnie de génie de la garde. 6 compagnies de génie de ligne.

Gendarmerie : N'est pas encore organisée.

Train : 1 compagnie de la garde. 6 compagnies de ligne.

Intendance : 1 intendant général ; 1 intendant militaire ; 4 sous-intendants de 1^{re} classe ; 6 de 2^e classe ; 6 ordonnateurs de 1^{re} classe ; 9 de 2^e classe ; 3 commis principaux ; 35 commissaires ; 56 sous-commissaires ; 33 commissaires adjoints.

Service sanitaire : Un personnel de 284 hommes depuis le médecin-inspecteur général jusqu'aux pharmaciens-adjoints.

Pour le service vétérinaire : 1 vétérinaire-inspecteur, 2 vétérinaires-majors, 13 aides-majors, 6 adjoints. Puis des sous-aides dont le nombre varie avec les besoins.

Quant à l'uniforme, les troupes du mikado ont trois tenues : la grande, la petite et celle d'été.

L'infanterie est armée du fusil Snider ; la cavalerie, l'artillerie et le train ont le sabre et la carabine Spencer ; le seul escadron de cavalerie de la garde porte la lance au lieu de la carabine. Le matériel d'artillerie se compose de pièces rayées de 4 et de 12 de campagne et de 4 rayées de montagne. Tout cet armement sera bientôt remplacé par un nouveau plus perfectionné.

L'effectif de l'armée en temps de paix est de 37,000 hommes, en temps de guerre, il pourra s'élever à 52 ou 53,000 hommes, toutes armes comprises.

Vient de paraître :

A Paris, chez TANERA ; à Lausanne, chez B. BENDA, éditeurs

GUERRE D'ORIENT

EN 1876-1877

par

Ferdinand LECOMTE,

colonel-divisionnaire suisse.

Toine II^{me}, 1^{re} partie, in-8° avec 3 cartes, dont un plan détaillé des positions de Plevna. Prix : **3 francs**.